

L'écho de COOP'TER

Territoires de Services et de Coopérations

DÉCEMBRE 2024

LE COIN DES SAVOIRS >

Le concept opérationnel d'Écosystème Coopératif Territorialisé

Olivier Blandin, chercheur au laboratoire d'intervention et de recherche ATEMIS et accompagnateur des porteurs de projets Coop'Ter, décrypte la notion d'Écosystème Coopératif Territorialisé.

Les différents projets inscrits dans le programme Coop'Ter cherchent à déployer des activités à l'échelle d'un territoire, d'un bassin de vie, de manière à mieux prendre en charge des enjeux liés aux grandes fonctionnalités de la vie (habiter, se soigner, bien vieillir, s'alimenter, se déplacer...).

Avec le constat que ces enjeux peuvent difficilement être pris en compte par les activités telles qu'elles se sont structurées depuis la seconde moitié du XIX^e siècle : c'est-à-dire portées par des logiques de filières et de secteurs, souvent en silo. Par exemple les réponses aux enjeux d'alimentation convoquent à la fois des enjeux de santé, d'accompagnement des mangeurs et d'accessibilité (physique, cognitive, financière), de production agricole, d'aménagement du territoire...

Ainsi, les réponses supposent de déployer une « solution intégrée » articulant plusieurs activités (articulation de bien et de services), et donc de mailler des compétences, des métiers complémentaires. Le plus souvent, ces activités sont portées par des acteurs économiques différents (acteurs privés, publics, voire des citoyens). Ce qui suppose, pour tenir cette nouvelle proposition de valeur, que ces acteurs coproduisent la solution et coopèrent dans la durée.

NOUVELLE D'ORGANISATION DES ACTIVITÉS

Le concept opérationnel d'Écosystème Coopératif Territorialisé (ECT) décrit cette forme d'organisation entre acteurs à l'échelle d'un territoire, qui coproduisent et coopèrent dans la durée tout en étant des entités séparées et avec des formes d'engagement différents.



L'ECT constitue ainsi une figure nouvelle d'organisation des activités au-delà de la forme traditionnelle de l'entreprise comme structure intégratrice. L'ECT renvoie à des modes de relations différentes du modèle de la chaîne de valeur et de la sous-traitance, ou de co-productions ponctuelles entre acteurs en fonction de tel ou tel « contrat ». Il s'agit bien de décrire des formes de relation entre acteurs économiques co-engagés dans la durée dans la mise en œuvre d'une solution intégrée. Engagement soutenu par des conventions de coopération.

APPRENDRE PAR L'EXPÉRIENCE ET DE SOUTENIR LA COOPÉRATION ENTRE LES ACTEURS

Le développement des dynamiques d'acteurs part souvent d'un ou de quelques acteurs qui vont enrichir le contenu de la proposition de valeur, dans une première étape de solution intégrée en maillant leurs compétences respectives. Puis, cette première « grappe » peut venir se compléter et se consolider, à partir des expériences et des opportunités, en associant de nouveaux acteurs complémentaires. C'est l'objet même du programme Coop'Ter que d'accomp-

pagner ces dynamiques à l'échelle des projets et des territoires de vie.

Parfois, le cadre des relations et la gouvernance peuvent être formalisés par la création d'une structure juridique ad hoc (association, SCIC, ou autre) associant acteurs, opérateurs privés et citoyens... voire des acteurs publics. Mais l'ECT ne prend pas forcément la forme d'une entité juridique nouvelle.

Dans tous les cas, la dynamique des acteurs et le développement des activités reposent prioritairement sur la mise en œuvre d'une organisation réflexive qui permet d'apprendre par l'expérience et de soutenir la coopération entre les acteurs. Avec alors le besoin qu'un acteur assume une fonction plus centrale d'intégrateur tenant la cohérence et le pilotage du projet, et aussi une fonction de garant de la coopération.

* Cet article s'appuie sur les travaux d'ATEMIS et notamment de Christian du Tertre et Patrice Vuidel.

Pour en savoir plus, lire la note « *Le concept opérationnel d'écosystème coopératif territorialisé* »